

[Plan comptable applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux](#) [1]

Arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

Journal officiel lois et décrets - N° 0303 du 31 décembre 2019

Cet arrêté fait évoluer au 1^{er} janvier 2020 le plan comptable applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. L'ensemble de ce plan comptable figure en annexe de cet arrêté. L'arrêté abroge parallèlement l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, à l'exception des dispositions de l'article 6.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/plan-comptable-applicable-aux-%C3%A9tablissements-et-services-publics-sociaux-et-m%C3%A9dico-sociaux-0>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039699258&dateTexte=&categorieLien=id>